



Seme ronde historique de régularité des Lingons

***Ronde historique de régularité doublée par une balade
touristique 14 et 15 mai***

1 – PROGRAMME

Parution du règlement : 1^{er} février 2011

Clôture des engagements le lundi 9 mai 2011 à 24 h 00

SAMEDI 14 MAI 2011

Vérifications administratives de 12 h 00 à 13 h 00 à Langres, allée Blanche Fontaine

Vérifications techniques de 12h00 à 13h 30 à Langres, allée Blanche Fontaine

- Départ 1ere étape, section Langres-Rizaucourt : 14 h 00

-Regroupement à Rizaucourt à partir de 17 h 43 sur la place de la mairie pour un regroupement de 0 h 32.

-Départ de la seconde section Rizaucourt-Peigney à 18 h 15.

-Regroupement à Peigney, résidence de tourisme, à partir de 20 h 22, regroupement de 1 h 38

-Départ troisième section Peigney-Langres à 22 h 00

Arrivée Langres à 00 h 01

Mise à disposition des véhicules 15 minutes après l'arrivée de la dernière voiture.

DIMANCHE 15 MAI 2011

Remise en parc des véhicules à 7 h 30 allée de Blanche Fontaine à Langres.

Pour la balade touristique, les concurrents engagés devront se présenter à 7 h 00 afin de procéder aux vérifications techniques et administratives

Départ de la seconde étape et quatrième section Langres-Sarrey à 9 h 00 pour la ronde de régularité. Et 8 h 30 pour la balade touristique

Regroupement à Sarrey à partir de 11 h 41, regroupement de 0 h 30.

Sortie regroupement 12 h 11 pour la cinquième section Sarrey-Neuilly-l'Evêque

Arrivée à Neuilly-l'Evêque, place de la mairie à partir de 12 h 26

Remise des prix salle des fêtes à 15 h 00.

II – ORGANISATION

Art 1 : ORGANISATION

1.1 Définition

L'association Le club des anciennes de la région de Langres (Car de Langres) organise une
ronde historique de régularité dénommée

Seme ronde historique de régularité des Lingons les 14 et 15 mai 2011

Adresse du bureau permanent de l'organisation jusqu'au 13 mai 2011
Car de Langres, 52 rue de l'Est 52 360 Neuilly-l'Evêque
Tel : 06 08 40 53 62 e-mail car-langres@orange.fr

1.2 - COMITE D'ORGANISATION

Président : Sylvain Vachez

Membres : Philippe Lagler, Gabriel Legros, Marie Lagler, Didier Witt, Pascal Moisson, Paul
Vinel, Patrice Hutinet, Christian Dessy, Raymond Girardin

III – MODALITES GENERALES

Art 2- Description

La ronde historique de régularité des Lingons représente

Longueur totale : 458, 32 km

Langres-Rizaucourt 131, 97 km

Rizaucourt-Peigney : 97, 98 km

Peigney-Langres : 93, 59 km

Langres-Sarrey : 124, 06 km

Sarrey-Neuilly l'Evêque : 10, 72 km

Nombre de tests de régularité : 12

Longueur totale des tests de régularité : 183,18, km

Le nombre de section est de 5 en deux étapes

L'intervalle entre 2 voitures sera d'une minute.

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passages, périodes
de neutralisation seront repris dans le carnet de bord et le road-book

Balade touristique :

Longueur totale : 134, 78 km

Pas de test de régularité

Le nombre d'étape est de : 2

VOITURES ET EQUIPEMENTS

Art. 3 - VOITURES autorisées

Toute voiture conforme au code de la route dont la date de mise en circulation ne dépasse pas
1986. Toutefois, les voitures à caractère exceptionnel pourront être autorisées après avis du
comité d'organisation

L'épreuve est ouverte aux voitures ci-après :

- Voitures construites du 01 01 1948 au 31 12 1986

L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve (époque, état, conformité, etc ...).

4.2 - EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES

Les appareils à fonctionnement électronique pour mesurer la distance (à raison d'un par voiture), communiquer à l'intérieur ou vers l'extérieur sont autorisés. Seuls les appareils GPS sont exclus ainsi que les smartphones dans une utilisation GPS et autres applications. Il est évident que seule la bonne foi de chaque équipage permettra d'assurer pour tous des conditions identiques de participation. La tricherie est un acte personnel. Néanmoins, aucune réclamation sera acceptée.

Tous les appareils de mesure et calcul de moyenne électronique sont autorisés à bord des véhicules. Exemple : candeceux ATB, Blizz timing speed, blizz timing C200 etc...

VERIFICATIONS TECHNIQUES

La présence d'un triangle de présignalisation ainsi que d'un gilet fluo est obligatoire. Un extincteur (1 kg minimum) est conseillé.

Le départ pourra être refusé à toute voiture ne présentant pas les garanties suffisantes de sécurité.

Dans ce cas, les droits d'engagements seront remboursés, déduction faite des frais déjà engagés.

Art 4- équipages admissibles

Chaque conducteur devra présenter aux organisateurs lors des vérifications administratives son permis de conduire **valide** ainsi que la carte grise du véhicule

Art.5- demandes d'engagement

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Club des anciennes de la région de Langres
52, rue de l'Est
52 360 Neuilly-l'Evêque**

La clôture des inscriptions est fixée au lundi 9 mai 2011 cachet de la Poste faisant foi.

Le nombre maximum d'engagés est limité à 85 voitures

Art 6 droits d'engagement et assurances

6.1 le montant des droits d'engagements est fixé à 160,00 €

Ces droits comprennent ;

La fourniture de 2 plaques rallyes et des n° de course

Un road book

Les frais de participation au rallye

Un repas pour 2 personnes le samedi soir et le dimanche midi

Un cadeau souvenir
Une assurance

Balade touristique : le montant des droits d'engagement est fixé à 60 euros.

Ces droits comprennent :

La fourniture de 2 plaques rallye et des n° de course

Un road book

Les frais de participation au rallye

Un repas pour 2 personnes le dimanche midi

Un cadeau souvenir

6.2 les droits d'engagement seront intégralement remboursés :
aux candidats dont l'engagement aura été refusé
en cas d'annulation du rallye

6.3 Assurance : le conducteur reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assurance qu'il est bien couvert pour ce type d'épreuve. L'organisation a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents. « a défaut ou en complément » du contrat individuel d'assurance automobile souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule. La couverture d'assurance prévue pour garantir les équipages sera assurée par un contrat d'assurance répondant à la loi du 6 juillet 2006.

6.4 Les repas supplémentaires pour le samedi soir et le dimanche midi devront être indiqués et payés dès l'engagement à l'épreuve. Le prix est de 11 euros pour le samedi soir et de 20 euros pour le repas du dimanche midi.

6.5 Les chèques sont remplis à l'ordre de : Car de Langres

IV obligations des participants

Art 7 - ordre de départ – plaques - numéros

Les concurrents partiront dans l'ordre des numéros attribués. Sur les portières devront être posés les numéros fournis par l'organisateur. Les plaques de rallye seront disposées à l'avant et à l'arrière du véhicule. Elles ne devront en aucun cas gêner la visibilité du conducteur.

La balade touristique partira en ouverture du rallye de régularité.

7.2 Les plaques et numéros seront fournis par l'organisateur

Art 8- carnet de bord

Un carnet de bord sera fourni au départ du rallye par les organisateurs. Il contiendra les vitesses moyennes imposées par l'organisateur ainsi qu'un emplacement prévu pour les contrôles de passage. Les équipages devront fournir ce carnet à chaque demande.

Art 9 - circulation

Les concurrents circuleront dans le plus grand respect du code de la route et des vitesses autorisées. **La vitesse moyenne ne dépassera jamais 50 km/h.**

Les comportements dangereux et en tout état de cause non conforme au code de la route seront punis par l'exclusion du concurrent.

Art 10 - publicité

Chaque équipage s'engage à placer la publicité qui lui sera fournie sous forme d'autocollants par l'organisateur.

V DEROULEMENT DU RALLYE

Art 11 - départ

Le départ sera donné toutes les minutes.

Balade touristique : les concurrents participants à la balade touristique partiront en ouverture du rallye de régularité avec un départ toutes les minutes.

Il sera distribué un road-book par étape au départ de chaque étape ainsi qu'un additif pour le jeu photographique et à questions, pour la balade.

Art 12 - contrôles de passage - contrôle horaire - abandon

Lors des contrôles de passage, les équipages devront fournir le carnet de bord aux organisateurs en poste. En cas d'abandon, les équipages devront téléphoner à la permanence téléphonique du comité d'organisation : 06 08 40 53 62

Art 13 - test de régularité

Les équipages doivent parcourir les tests de régularité à une vitesse moyenne imposée toujours inférieure à 50 km/h.

Une Classification sur la base de la régularité des équipages sera établie de la façon suivante : Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessus du temps idéal : un point de pénalité.

Chaque seconde ou fraction de seconde au dessous du temps idéal : deux points de pénalité

Exemple :

Temps idéal : 1'34

Temps réalisé : 1'35 pénalité d'un point

Temps idéal : 2'56

Temps réalisé : 2'53 pénalité de 6 points

La vitesse moyenne sera imposée par l'organisateur en fonction de l'état de la route , du trafic et de la réglementation en vigueur .

Cette moyenne ne pourra en aucun cas excéder 50 km/h

Les lignes de fin de zone de régularité et toutes les lignes de passage intermédiaire seront mentionnées uniquement sur le road-book.

Chaque équipage devra calculer son heure idéale de départ pour chaque zone de régularité. A chaque fois il faudra prendre comme distance celle indiquée depuis le contrôle horaire de la section en cours.

A-----x-----x'-----y-----y'-----B

Ainsi, la section de A à B comprend deux tests de régulation entre x et x' et y et y'. Le calcul du départ du premier test (x-x') se fera à partir de la distance entre A et x. Le calcul du départ du second test de régularité (y-y') se fera à partir de la distance entre A et y. Et ainsi de suite dans chaque section.

Une pénalité de 100 points sera attribuée à tout manquement à un contrôle de passage.
Une pénalité de 100 points par minute sera attribuée à chaque minute de retard ou d'avance à un contrôle horaire de fin de boucle.

Zone d'étalonnage : une zone d'étalonnage sera à la disposition des concurrents dès réception de la feuille d'engagement. Celle-ci fera l'objet d'un additif remis avec la confirmation de l'engagement. Cette zone sera repérée par toutes indications de signalisation se trouvant sur ce parcours d'un minimum de 3 km.

Balade touristique : les concurrents se verront remettre au départ du rallye un additif sous forme d'un questionnaire. Il devra être complété lors du passage des communes concernées. Une pénalité de 100 points sera attribuée à tout manquement à un contrôle de passage.

VI VERIFICATIONS TECHNIQUES

Art 14- vérification avant le départ

Les équipages se mettront à disposition des organisateurs afin d'effectuer le contrôle technique des véhicules.

VII CLASSEMENTS –PRIX

Art 15 - classements

Le classement se fait par addition des pénalisations en points recueillis sur le parcours aux différents contrôles horaires ou secteur de régularité auxquelles s'ajoutent toutes les autres pénalisations réglementaires.

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points de pénalités sera proclamé vainqueur du classement général, le suivant étant deuxième et ainsi de suite.

En cas d'ex-aequo, les équipages pourront être départagés en donnant l'avantage à :

1. La cylindrée la plus faible.
2. La voiture la plus âgée.

Tout autre critère pertinent pour départager les ex-aequo pourra être utilisé, mais il ne devra en aucun cas être fait référence à la vitesse absolue.

Hommage Marcel Laissus : Connu de tous et membre fondateur du Car de Langres, Marcel Laissus nous a quitté en septembre 2008. Son esprit reste, raison pour laquelle un challenge Marcel Laissus sera remis. Il sera attribué à l'équipage ayant fait preuve de fair-play et ayant totalisé le plus petit nombre de pénalités dans l'une des 12 spéciales.

Un classement par groupe sera effectué cette année en parallèle. Il fera l'objet d'une remise des prix spécifiques avec une coupe pour les trois premiers.

Balade touristique :

Le classement se fait par l'addition de points calculée à partir du questionnaire. Il sera retranché les points de pénalité, éventuels.

Trois questions subsidiaires seront données dans l'additif portant sur le patrimoine de la ville de Langres.

L'équipage ayant le plus de points sera proclamé vainqueur de la balade touristique, le suivant étant deuxième et ainsi de suite

En cas d'ex-aequo, les équipages pourront être départagés en donnant l'avantage à :

1. La cylindrée la plus faible
2. La voiture la plus âgée

Art 16 - Coupes

Aucun prix en espèce ne sera distribué

16.1 classement général

16.2 classement féminin

Art 17 - remise des prix

La remise des prix aura lieu le dimanche 16 mai à 15h00 à la salle des fêtes de Neuilly-l'Evêque à l'issue du repas de clôture.

Réservation hôtels de Langres et la région : tourisme-langres.com